

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 335

présenté par
M. Feltesse

ARTICLE 38

À la seconde phrase de l'alinéa 16, après la première occurrence du mot :

« ou »,

insérer le mot :

« les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.